

Cahiers de Rhizome 83

Pour télécharger l'appel à contribution du numéro 83 des *Cahiers de Rhizome* « (Re)définir la santé mentale pour agir » (PDF), [cliquez sur ce lien.](#)

Appel à résumé d'articles pour *les Cahiers de Rhizome* 83 : « (Re)définir la santé mentale pour agir »

Axe 1: La santé mentale : conceptions, définitions et critiques

Ce numéro des *Cahiers de Rhizome* discutera la notion de « santé mentale », de plus en plus mobilisée dans l'espace médiatique et social. Comment la définir au XXI^e siècle ? Des propositions pourront en proposer une lecture socio-historique ou interroger son évolution dans le champ de l'action publique.

La promotion de la santé mentale se fait de plus en plus en indexant son traitement hors des institutions et au sein de la « cité ». Des contributions questionneront l'évolution des missions des établissements psychiatriques, qui sont confrontés à des demandes de soin de plus en plus nombreuses et diversifiées. Assiste-t-on à une médicalisation ou au contraire à une démédicalisation du soin, notamment à travers la promotion de la santé mentale ? Quelles sont aujourd'hui les fonctions de l'hôpital au regard de la crise traversée par l'institution hospitalière ? Plus globalement, comment ont évolué les pratiques dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale ? Des propositions pourront discuter la politique de « secteur psychiatrique » propre à la France et son actualité aujourd'hui. Nous invitons les intervenants de certains dispositifs, comme les centres médico-psychologiques (CMP), les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), à documenter leur activité et revenir sur leurs missions entre prise en charge en psychiatrie de personnes souffrant de pathologie mentale ou soutien de la santé mentale des populations relevant du secteur. Un éclairage international sera le bienvenu. De nouvelles propositions d'(auto)organisation, de coordination (comme les conseils locaux de santé mentale) et de revendications des personnes directement concernées reconfigureront aujourd'hui le champ de la santé mentale. Si les droits des usagers sont aujourd'hui affirmés, qu'en est-il de leur effectivité ?

Des articles pourront apporter une vision critique de ce mouvement, que ce soit à l'appui d'arguments cliniques, sociologiques ou politiques. Le numéro problématisera l'évolution des « métiers » de la santé mentale (psychologue, infirmier, psychiatre, pair-aidant...) et leur reconfiguration.

Axe 2 : Souffrance, clinique, réhabilitation psychosociales et rétablissement

Le concept de santé mentale se diffuse lui aussi de plus en plus depuis la fin du XX^e siècle et devient une clé d'interprétation pour des problématiques qui relevaient auparavant uniquement du social. Des contributions pourront mettre en critique cette perspective ou, au contraire, documenter les effets pratiques induits. Quels sont les publics qui ont une prévalence plus importante de trouble de santé mentale ? Comment la diversité des souffrances peut-elle être appréhendée, en tant que clinicien, travailleur social, décideur ou personne concernée ?

En 2011, l'Orspere, à travers la revue *Rhizome*, définissait une « santé mentale suffisamment bonne [...] comme :

- la capacité de vivre avec soi-même et avec autrui, dans la recherche du plaisir, du bonheur et du sens de la vie,
- dans un environnement donné mais non immuable, transformable par l'activité des hommes et des groupes humains,
- sans destructivité mais non sans révolte, soit la capacité de dire "non" à ce qui s'oppose aux besoins et au respect de la vie individuelle et collective, ce qui permet le "oui",

- [...] la capacité de souffrir en restant vivant, connecté avec soi-même et avec autrui. »

Si cette définition, proposée il y a une dizaine d'années, est toujours d'actualité parce qu'elle marque la dimension environnementale et politique du concept, elle n'éclaire pas les modalités de soutien favorables à la santé mentale. Des articles pourront développer, que ce soit d'un point de vue théorique ou pratique, des réponses cliniques, sociales ou même politiques qui seraient efficientes et qui peuvent, pour certaines, se réclamer du « rétablissement ». Fidèle à la ligne éditoriale de la revue, des présentations d'initiatives de praticiens ou de dispositifs qui inventent ou se réinventent auront leur place dans ce numéro.

La crise internationale qui a débuté en 2020 a et aura de multiples conséquences sur la situation sociale et sanitaire des populations. Quelles sont les nouvelles « pathologies de la modernité » ? Quelles réponses de santé publique seraient souhaitables ? Au regard de ces différents questionnements ce numéro participera à interroger les contours et les définitions de la santé mentale.

Les contributions peuvent émaner de chercheurs (des sciences humaines et sociales, de médecine...), de personnes directement concernées par un trouble de santé mentale ou indirectement, mais aussi de professionnels (travailleurs sociaux, cliniciens...). Pour répondre à cet appel à contribution, vous pouvez envoyer un résumé comprenant un titre (2 000 caractères maximum) en précisant vos nom, prénom et statut avant le **1er mars 2021** (puis envoi de l'article finalisé – 15 000 signes ou 25 000 signes, espaces compris - avant le **14 juin 2021**). Les articles paraissent en français. Ils doivent présenter un caractère inédit, ne pas avoir été publié sur papier ou en ligne. Après approbation par le comité de relecture, l'article sera publié dans les *Cahiers de Rhizome* 83 durant l'année 2021.

- orspere.samdarra@ch-le-vinatier.fr

- n.chambon@univ-lyon2.fr

- natacha.carbonel@ch-le-vinatier.fr

ORSPERE SAMDARRA

LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX